

BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

Article L.623-1 du Code de Commerce

SOCIETE SARL HEALTHY LIFE AND SPORT

Société à responsabilité limitée (SARL) au capital de
10 000.00 €

Siège Social :
101 Route de Croissy,
78230 - LE PECQ



Activité :	Club de sport
Personnel au 31/12/2021 :	1
Chiffre d'affaires au 31/12/2021 :	92 744 €
Résultat du 31/12/2021 :	(21 034) €
Jugement :	Redressement Judiciaire du 7 avril 2022
Tribunal :	Tribunal de Commerce de VERSAILLES
Mission :	Redressement Judiciaire
Audience du :	2 juin 2022
Date de cessation des paiements	1 décembre 2021
Fin de période d'observation :	7 octobre 2022



Maître Franck MICHEL
Administrateur Judiciaire Associé
10-12, allée Pierre de Coubertin
78000 VERSAILLES

ORGANES DE LA PROCÉDURE

Juge-Commissaire :	Monsieur Elie MORYOUSSEF Tribunal de Commerce DE VERSAILLES -
Administrateur Judiciaire :	Maître Franck MICHEL 10-12, allée Pierre de Coubertin, 78000 - VERSAILLES
Mandataire Judiciaire :	SELAFA MJA Maître Charles-Axel CHUINE 78000 - VERSAILLES
Représentant des salariés :	PV de carence du 28 mai 2022

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Jugement d'ouverture de la procédure	7 avril 2022
Contrôle - Chambre du Conseil :	2 Juin 2022
Fin de période d'observation :	7 octobre 2022

SOMMAIRE

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	5
I - 1 - RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES.....	5
I - 2 - HISTORIQUE COMMERCIAL ET ORIGINE DES DIFFICULTES.....	6
A) HISTORIQUE COMMERCIAL	6
B) ORIGINE DES DIFFICULTES.....	7
I - 3 - ANALYSE FINANCIERE.....	8
A) EVOLUTION DE LA RENTABILITE SUR LES DERNIERS EXERCICES.....	8
B – EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE	9
C - SITUATION ACTIVE-PASSIVE	10
D – ANALYSE DES CONTRATS.....	11
E – CONTENTIEUX	12
II - SITUATION DE L'ENTREPRISE AU COURS DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION	13
II - 1 - DILIGENCES EFFECTUEES	13
A/ MESURES D'AUDIT ET DE GESTION COURANTE.....	13
B/ RECHERCHE DE REPRENEURS	13
II - 2 - SITUATION DE L'EXPLOITATION AU COURS DE LA PERIODE D'OBSERVATION	15
III - PREVISIONS D'ACTIVITE.....	16
IV – ASPECT ENVIRONNEMENTAL.....	19
V - ASPECT SOCIAL	20
VI - CONCLUSION.....	21

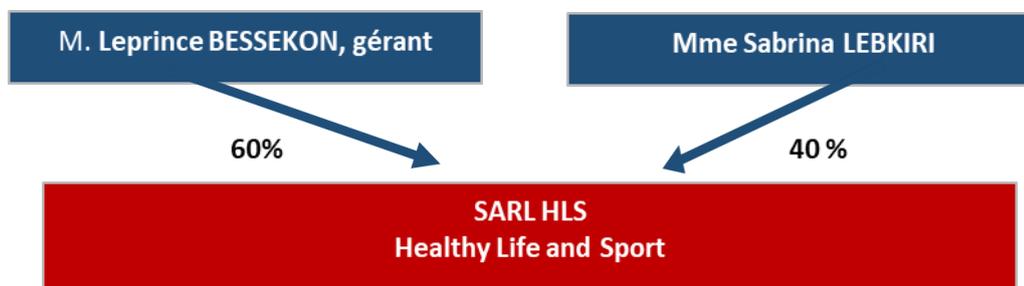
I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

I - 1 - RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES.

Constitution forme et durée	La société SARL HLS HEALTHY LIFE AND SPORT a été constituée au Greffe du Tribunal de Commerce de VERSAILLES le 29 janvier 2018 sous la forme d'une Société à responsabilité limitée (SARL) pour une durée de 99 années, expirant le 29 janvier 2117.								
Activité	La société a pour activité : Club de sport, fitness, remise en forme, achat/vente d'articles d'accessoires.								
Siège social	Le siège social est situé à LE PECQ 101 Route de Croissy.								
Immatriculation	La société SARL HEALTHY LIFE AND SPORT est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES depuis le 20 mars 2018 sous les numéros 835 098 229.								
Capital social	<p>Le capital social d'un montant de 10 000.00€ divisé en 1.000 parts de 10 € chacune, est réparti de la façon suivante :</p> <table><tr><td>- M. Leprince BESSEKON</td><td>600 parts</td></tr><tr><td>- Mme Sabrina LEBKIRI</td><td>400 parts</td></tr><tr><td></td><td>—————</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>1.000 parts</td></tr></table>	- M. Leprince BESSEKON	600 parts	- Mme Sabrina LEBKIRI	400 parts		—————	TOTAL	1.000 parts
- M. Leprince BESSEKON	600 parts								
- Mme Sabrina LEBKIRI	400 parts								
	—————								
TOTAL	1.000 parts								
Gérant	Monsieur Leprince BESSEKON, né le 12 août 1977 à SAINT DENIS, de nationalité française, demeurant à COURBEVOIE (92400) 1 rue Auguste Beau.								
Date de clôture des comptes	31 décembre								

I - 2 - HISTORIQUE COMMERCIAL ET ORIGINE DES DIFFICULTES

A) HISTORIQUE COMMERCIAL



- Les performances de la société au cours des 4 derniers exercices

Il y a lieu de rapporter l'évolution suivante de l'exploitation de la société au cours des derniers exercices :

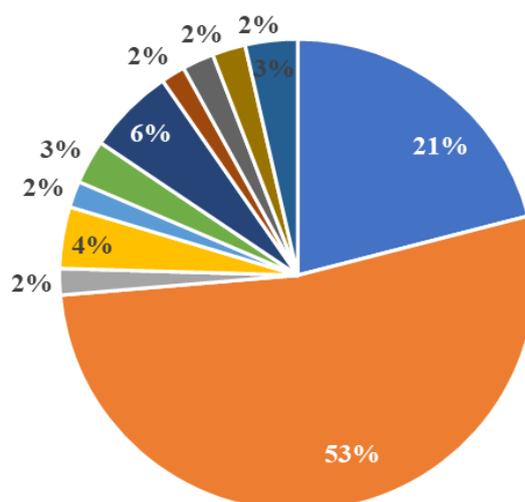
	2018 (10 mois)	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	236 652,00 €	265 275,00 €	163 908,00 €	92 744,00 €
Résultat d'exploitation	-29 022,00 €	37 568,00 €	-17 527,00 €	16 218,00 €
Résultat net	-31 527,00 €	28 816,00 €	-19 044,00 €	-21 034,00 €

- La clientèle

La clientèle se compose de particuliers.

Au jour du jugement d'ouverture, l'activité fédère environ 390 adhérents.

- Au 31/12/2021, la répartition des charges d'exploitation est la suivante :



- Prestation coachs sportifs tiers
- eau-electricité
- Assurance multirisque
- Salaires et traitements
- Dotations aux amortissements sur immobilisations
- Autres
- Loyers
- Charges locatives copro
- Impôts, taxes et versements assimilés
- Charges sociales
- honoraires

B) ORIGINE DES DIFFICULTES

La société HEALTHY LIFE AND SPORT (HLS) exploite une salle de sport de 1.000 m² sise 101 route de Croissy au PECQ (78230) pour un loyer mensuel de 10.800 euros, charges comprises.

Elle est détenue à 60% par Monsieur BESSEKON et à 40% par Madame LEBKIRI, compagne du Dirigeant, qui est également la seule salariée de l'entreprise, au poste d'assistante administrative et commercial (accueil) pour un salaire brut de 1.603,15 euros, à jour de paiement.

Le fonds de commerce, qui existe depuis 2006, a été racheté en février 2018 par l'actuel Dirigeant au précédent exploitant, également propriétaire-bailleur, pour 204 000€ au moyen d'un prêt bancaire sur lequel Monsieur BESSEKON est caution.

Le seuil de rentabilité de la Société se situe autour de 550 adhérents contre 390 à date d'ouverture, sur la base d'abonnements mensuels à 49 euros ou 39 euros (tarif étudiant)

Ce tarif comprend l'accès illimité à des coachs, il s'agit de tiers auto entrepreneurs qui représentent pour la Société une charge mensuelle de l'ordre de 4.000 euros sur la base d'un planning de 35 heures/semaine.

La principale difficulté vient de la crise du COVID-19 qui a entraîné une baisse significative du nombre d'abonnés et du chiffre d'affaires qui diminue de 65% entre 2019 et 2021. Par ailleurs, un nouveau concurrent s'est implanté non loin à MONTESSON avec un impact toutefois à nuancer car il s'agit d'une salle *low cost* destinée à accueillir une clientèle différente.

Durant la période COVID, le bailleur n'a consenti aucune diminution de loyer qui a pu être honorée jusqu'à décembre 2021. Il n'a pas pu être trouvé de solution amiable.

Un PGE de 66 K euros a été débloquent au cours de la période COVID.

A l'ouverture de la procédure, le Dirigeant indique que le total du passif s'élève à 317 K euros dont 40 K euros d'arriérés de loyer et 252 K euros d'endettement bancaire.

Le bailleur a pratiqué différentes saisies conservatoires en date du 22 février 2022, 9 mars 2022 et du 22 mars 2022 qui engendrent le blocage d'une somme totale de près de 17.000 euros.

Par ailleurs, postérieurement au dépôt de la Déclaration de Cessation des Paiements, la Société a été destinataire d'une assignation en référé visant à faire constater l'acquisition de la clause résolutoire du bail commercial.

I - 3 - ANALYSE FINANCIERE

A) EVOLUTION DE LA RENTABILITE SUR LES DERNIERS EXERCICES

EN €	2018	2019	2020	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	236 652	265 275	163 908	92 744
Charges externes	194 920 3 254	203 980 8 393	176 286	170 625
VALEUR AJOUTÉE	41 732	61 295	(12 378)	(77 881)
Subvention d'exploitation (covid)	-	-	33 375	90 635
Impôts et taxes	7 750	3 513	6 848	6 843
Salaires	43 989	10 872	19 520	13 491
Charges sociales	14 387	2 346	5 390	3 732
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(24 394)	44 564	(10 761)	(11 312)
Dotations aux amortissements et provisions	4 982	6 996	6 996	4 907
RESULTAT D'EXPLOITATION	(29 376)	37 568	(17 757)	(16 219)
RESULTAT FINANCIER	(2 595)	(3 277)	(1 103)	(1 349)
RESULTAT COURANT	(31 617)	34 291	(18 859)	(17 567)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(110)	(5 475)	(185)	(3 467)
RESULTAT NET	(31 527)	28 816	(19 044)	(21 034)

Commentaires :

Le retournement de l'activité entre 2018 et 2019 s'explique principalement par la diminution très sensible des postes salaires et charges sociales. En effet sur cette période le dirigeant se sépare d'un salarié sur un total de deux.

En 2020 et 2021, la chute de l'activité et du chiffre d'affaires, à l'occasion du covid et des confinements successifs, conduit à un décrochage du résultat qui n'est que partiellement compensé par les aides covid (soit 123 K€ en cumulé sur 2020 et 2021).

B – EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE

En €	2018	2019	2020	2021
CAPITAL SOCIAL	10 000	10 000	10 000	10 000
FONDS PROPRES	(21 727)	7 089	(11 955)	(32 989)
Ressources stables	178 126	182 667 5 967	248 469 6 764	238 465 5 696
Emplois stables	281 869 - 24	274 973 - 62	267 977 - 77	263 070 338
FONDS DE ROULEMENT (1)	(103 743) 4 623	(92 306) 11 237	(19 508) 13 580	(24 605) 13 830
Actifs nets circulants	- 272 3 445 1 95	- 4 183	596 579 8 57 3 66	606 3 583
Ressources d'exploitation	56 476	37 776	40 200	40 247
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (2)	(56 476) - 1 050	(37 776) - 1 442	(39 604) 465	(39 641) 918
TRESORERIE NETTE (1-2)	(47 267) - 1 164	(54 530) - 1 647	20 096 - 204	15 036 590

Commentaires :

Les résultats négatifs de la Société impactent les fonds propres qui sont eux même négatifs, hors exercice 2019.

Le système d'abonnement avec prélèvements mensuels peut s'analyser comme une avance de trésorerie qui permet à l'entreprise de fonctionner avec un BFR négatif.

C - SITUATION ACTIVE-PASSIVE

ACTIF		PASSIF	
Fonds de commerce	mémoire	Dettes fiscales et sociales	24 745,53 €
Immobilisations corporelles	32 250 €	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	252 475,45 €
Créances Clients	5 000 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 279,36 €
TOTAL	37 250 €	TOTAL	317 500,34 €

Soit une différence en faveur du passif de : **280 250 €**.

Commentaires :

■ ACTIF :

◆ Immobilisations corporelles :

Valeur indiqué dans l'inventaire dressé par le Commissaire priseur.

◆ Créances clients :

Valeur indiqué dans la déclaration de cessation des paiements.

■ PASSIF :

◆ Dettes fiscales et sociales :

Valeur indiquée dans la déclaration de cessation des paiements, en totalité exigible au jour du jugement d'ouverture.

◆ Emprunts et dettes établissements de crédit :

Valeur indiquée dans la déclaration de cessation des paiements, en totalité à échoir.

◆ Fournisseurs :

Dont 40 244 € dus au bailleur. Valeur indiquée dans la déclaration de cessation des paiements, en totalité exigible au jour du jugement d'ouverture.

D – ANALYSE DES CONTRATS

Les principaux contrats en cours de la société sont les suivants :

Nom (ou société)	adresse	code postal et ville	N° contrat	Fréquence	Type	Échéance (mens...) et montant HT
ASSURANCES				Trim ou Mens	nature du contrat	
CIC ASSURANCES	23 RUE DU MAREC	78110 LE VESINET	B16509553	MENSUEL	ASSURANCE MULTIRISQUE	194,42
ACM ASSURANCES	63 CHEMIN ANTOINE PARDON 69814 TASSIN CEDEX			MENSUEL	ASSURANCE SANTE	245
ACM ASSURANCES	63 CHEMIN ANTOINE PARDON 69814 TASSIN CEDEX		SA1812499	MENSUEL	ASSURANCE SANTE SALARIEE LEBKIF	29,82
CIC ASSURANCES	23 RUE DU MAREC	78110 LE VESINET		MENSUEL	PREVOYANCE MR BESSEKON	50
PRESTATIONS DE SERVICE (eau, électricité, téléphone..)						
SO LOCAL	204 ROND POINT D	92649 BOULOGNE BILLANCOUR	S3043481	MENSUEL	SITE INTERNET	214,8
SFR	TSA 10101	69947 LYON	1GR1WIBWT	MENSUEL	INTERNET ET TELEPHONIE	57,98
CIC MOBILE	12 RUE GAILLON	75017 PARIS	C18054918579	MENSUEL	TEL PRO MR BESSEKON	35
CECCA ETOILE	45 AVENUE DE FRI	75008 PARIS	C00166	MENSUEL	COMPTABILITE ET SOCIAL	568,8
HEITZ	184 AVENUE LOUIS	84700 SORGUES	2323	MENSUEL	LOGICIEL CLIENT	30,6
DIRECT ENERGIE	TSA 20888	92894 NANTERRE CEDEX	104838398	BI MENSUEL	ELECTRICITE	782
BAIL COMMERCIAL						
SCI CROISSY	12 CHEMIN DE MAR	31530 LEVIGNAC SUR SAVE		MENSUEL	LOYER ET CHARGES	10800
PRETS						
CIC LE VESINET	23 RUE DU MAREC	78110 LE VESINET		MENSUEL	EMPRUNTS	3282,6
BPI France	27-31 AVENUE DU	94710 MAISONS ALFORT CEDEX	CFR202101272	MENSUEL	COTISATION PRÊT REBOND	16

Il est en outre indiqué qu'une salle est sous-louée à un professeur de boxe pour mettre en place des cours de boxe française, à raison de 3h30 par semaine sur la base d'un tarif de 28 €/ HT de l'heure.

■ SITUATION LOCATIVE :

✓ Le siège social :

Le siège social est situé 101 Route de Croissy au PECQ (78230).

La société est titulaire d'un bail commercial signé le 1 février 2018 avec la SCI CROISSY, le bailleur.

Les locaux occupent une surface d'environ 1.000 m² sur 2 niveaux.

Le bail a été consenti pour une durée de 3 périodes triennales renouvelables, venant à expiration au bout de 9 ans soit le 2 février 2027.

Un dépôt de garantie a été constitué d'un montant de 30.000 €, soit un loyer trimestriel.

Le loyer initial a été fixé à la somme de 30.000 € HT, payable trimestriellement à terme échu. Le loyer est révisable par application de l'indice trimestriel des loyers commerciaux.

A l'ouverture de la procédure, la société accuse une dette de 40 K€ (janvier-avril 2022) vis-à-vis du bailleur.

■ ASSURANCE :

La société a souscrit un contrat d'assurance avec la société CIC ASSURANCES. Sont couverts les risques suivants :

- Multirisques locaux
- Responsabilité civile

L'ensemble des cotisations sont à jour de règlement.

E – CONTENTIEUX

Suite au défaut de paiement des loyers, le bailleur a pratiqué différentes saisies conservatoires en date du 22 février 2022, 9 mars 2022 et du 22 mars 2022 qui engendrent le blocage d'une somme totale de près de 17.000 euros à l'ouverture de la procédure.

II - SITUATION DE L'ENTREPRISE AU COURS DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION

II - 1 - DILIGENCES EFFECTUEES

A/ MESURES D'AUDIT ET DE GESTION COURANTE

Les diligences accomplies par l'Administrateur dans le cadre de sa mission ont été notamment, les suivantes :

- Examen de la situation générale de l'entreprise ;
- Examen des états financiers disponibles ;
- Examen de l'économie des contrats de l'entreprise afin de déterminer l'option quant à leur continuation, de concert avec le débiteur;
- Mise en place du suivi interne des engagements de dépenses ; contrôle des recettes et signature des règlements ;
- Mise en place des concours bancaires adaptés au niveau de l'activité et des ressources prévisibles de l'entreprise.

Le déblocage des saisies conservatoire a été sollicité auprès du conseil du bailleur au visa des articles L. 622-7 et L. 622-21 du Code de commerce. Le déblocage de ces saisies a effectivement eu lieu au cours de la première semaine de mai.

Il est indiqué que les loyers postérieurs sont à jour de paiement.

Le bailleur a oralement indiqué être prêt à consentir une baisse partielle du loyer en contrepartie de la remise d'un local indépendant du reste des locaux.

B/ RECHERCHE DE REPRENEURS

De concert avec le Dirigeant, il a été envisagé de poursuivre un plan de cession du fonds de commerce à moins que l'amélioration de la situation ne permette de présenter un plan de redressement.

Des recherches en vue de la cession du fonds de commerce avaient déjà été entreprises par le Dirigeant par le biais d'un agent spécialisé, antérieurement au jugement d'ouverture, sans rencontrer d'offrants.

Un processus d'appel d'offre a été mis en place début mai avec date limite de dépôt des offres fixée au lundi 30 mai, ce processus s'est caractérisé par la création d'une *dataroom* regroupant les principales informations de l'entreprise et par l'envoi d'un mail sur base du listing constitué par l'Etude. Au surplus une publicité papier et internet a été circularisée par le média LES ECHOS.

Différents acteurs ont sollicité l'accès à cette dataroom, comme suit :

N°	Candidat	Contact
1	Philippe FRANÇOIS SCI EPS	- Nom et Prénom : FRANCOIS Philippe - Adresse postale : 11 rue du Mchal Koenig-78480 VERNEUIL SUR SEINE - Téléphone : - Adresse email : ph-francois@neuf.fr - Activité :
2	Samah GOUEFFON Ste KEEPCOOL	- Nom et Prénom : GOUEFFON Samah - Adresse postale : - Téléphone : - Adresse email : jalloulisam@yahoo.fr - Activité :Salle de sport
3	Francis FERNANDES AAC GLOBE EXPRESS	- Nom et Prénom : FERNANDES Francis - Adresse postale : 150 rue de la belle etoile-ZI-PN2- 95700 ROISSY EN France - Téléphone : 0148677130 - Adresse email : jalloulisam@yahoo.fr - Activité :Transport de Marchandise
4	David FONCLAUD FITNESS BUSINESS DEVELOPPEMENT	- Nom et Prénom : FONCLAUD David - Adresse postale : 3 rue Jules Guesdes 92300 LEVALLOIS-PERRET - Téléphone : 06 13 40 83 03 - Adresse email : david.f@fitness-business.fr - Activité Transport de Marchandise
5	Noam MARTINS	- Nom et Prénom : MARTINS Noam - Adresse postale : - Téléphone : 06 64 25 92 87 - Adresse email : martinsnoam31530@gmail.com - Activité :
6	Jérôme LAVERNHE	- Nom et Prénom : LAVERNHE Jérôme - Adresse postale : - Téléphone : 06.31.62.06.38 - Adresse email : LAVERNHE JEROME <jlavernhe@naturalia.fr> - Activité : Responsable Acquisition Parc Magasins, NATURALIA
7	Abdoulaye FADIGA	- Nom et Prénom : FADIGA Abdoulaye - Adresse postale : 11 rue de Solferino - 75006 Paris - Téléphone : - Adresse email : af@championspirit.com - Activité : Dirigeant de Champion Spirit

A l'issue de la date limite de dépôt des offres, aucune offre n'a été adressée.

II - 2 - SITUATION DE L'EXPLOITATION AU COURS DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Par courriel du 29 avril le cabinet comptable de la Société a informé l'Administrateur Judiciaire suspendre ses diligences sauf règlement de l'ensemble de créances qui lui seraient dues, en ce compris des créances antérieures.

En retour il lui a été indiqué par téléphone puis par courriel que les créances antérieures devaient être déclarées au passif de la procédure et ne pouvaient faire l'objet d'un règlement par préférence.

A date du rédaction du présent rapport, le cabinet d'expertise comptable a donné son accord principe sur le fait de poursuivre ses diligences mais a indiqué ne pas être en mesure de fournir un atterrisage en réel en terme de chiffre d'affaire, de résultat d'exploitation et de trésorerie avant une semaine.

D'après les information communiquées par le Dirigeant de la Société, l'atterrisage en réel en terme de chiffre d'affaires et de trésorerie se présente comme suit :

	Avril 2022	Mai 2022
Chiffre d'affaires	10.634 €	22 306,25 €
Trésorerie	1 628 €	10 847,56 €

L'écart de chiffre d'affaires d'un mois sur l'autre s'explique par un décalage d'une partie des prélèvement bancaires qui aurait dû être prélevés en avril sur mai du fait des contraintes posées par le changement de compte bancaire.

L'écart conséquent de trésorerie s'explique quant à lui par le déblocage des sommes ayant fait l'objet de saisies conservatoires au début du mois de mai 2022.

Pour l'avenir il conviendra, sous réserve de l'accord du Dirigeant, de récupérer les éléments comptables auprès de l'ancien cabinet et solliciter la collaboration d'un autre cabinet.

III - PREVISIONS D'ACTIVITE

Des prévisionnels de trésorerie et d'exploitation ont été établis par le cabinet d'expertise comptable de la Société, durant le mois de mars 2022, antérieurement au jugement d'ouverture. Ces soldes sont présentées en page suivante.

La trésorerie demeurerait positive sur la période tandis que le prévisionnel d'exploitation passerait du négatif au positif au cours du mois d'août 2022.

La somme de 14 682 € « d'aides cout fixe » correspond à des aides de public de soutien aux entreprises que le dirigeant indique avoir touché.

En tout état de cause, le prévisionnel de trésorerie sur les deux premiers mois diffère grandement de l'atterisage en réel de sorte qu'il sera nécessaire de le faire retravailler dans les meilleurs délais.

Prévisions de trésorerie

		mois M(*)	mois M+1	mois M+2	mois M+3	mois M+4	mois M+5	mois M+6
Solde début de mois S1		20 000,00	31 994,00	30 106,00	29 058,00	28 892,00	29 652,10	31 384,61
Recettes TTC	Sur activité avant mise en RJ							
	Sur activité mois M et au-delà	19 200,00	20 160,00	21 168,00	22 226,40	23 337,72	24 504,61	25 729,84
	Aide coût fixe	14 682,00						
	TOTAL recettes T1	33 882,00	20 160,00	21 168,00	22 226,40	23 337,72	24 504,61	25 729,84
Dépenses TTC (hors dettes à l'ouverture du RJ)	Marchandises/Matières 1ères							
	Loyers	10 800,00	10 800,00	10 800,00	10 800,00	10 800,00	10 800,00	10 800,00
	Autres achats et charges externes	6 106,00	6 106,00	6 106,00	6 106,00	6 106,00	6 106,00	6 106,00
	Impôts et taxes							127,00
	Salaires et traitements	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00
	Charges sociales	706,00	706,00	706,00	706,00	706,00	706,00	706,00
	Frais de licenciement prévus							
	Rembt + intérêts emprunt	338,00	338,00	338,00	338,00	338,00	338,00	338,00
	TOTAL dépenses T2	19 670,00	19 670,00	19 670,00	19 670,00	19 670,00	19 670,00	19 797,00
	Incidence TVA (hors dette TVA à l'ouverture du RJ)	- 2 218,00	- 2 378,00	- 2 546,00	- 2 722,40	- 2 907,62	- 3 102,10	- 3 306,31
Variation de trésorerie du mois V=T1-T2+TVA	11 994,00	- 1 888,00	- 1 048,00	- 166,00	760,10	1 732,51	2 626,53	
Solde fin de mois S2 = S1 + V	31 994,00	30 106,00	29 058,00	28 892,00	29 652,10	31 384,61	34 011,14	

Prévisions de résultat d'exploitation

		mois M(*)	mois M+1	mois M+2	mois M+3	mois M+4	mois M+5
Produits d'exploitation H.T							
	Marchandises						
	biens						
	Services						
	Chiffre d'affaires	16 000,00	16 800,00	17 640,00	18 522,00	19 448,10	20 420,51
	Autres produits						
	TOTAL PRODUITS T1	16 000,00	16 800,00	17 640,00	18 522,00	19 448,10	20 420,51

Charges d'exploitation H.T							
	Marchandises/Matières 1ères (1)						
	Loyers	10 800,00	10 800,00	10 800,00	10 800,00	10 800,00	10 800,00
	Autres achats et charges ext.	5 124,00	5 124,00	5 124,00	5 124,00	5 124,00	5 124,00
	Impôts et taxes						127,00
	Salaires et traitements	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00	1 720,00
	Charges sociales	706,00	706,00	706,00	706,00	706,00	706,00
	Frais de licenciement prévus (2)						
	Amortissements	431,00	431,00	431,00	430,00	431,00	431,00
	Autres charges						
	TOTAL CHARGES T2	18 781,00	18 781,00	18 781,00	18 780,00	18 781,00	18 908,00

Résultat d'exploitation (T1-T2)	-	2 781,00	-	1 981,00	-	1 141,00	-	258,00		667,10		1 512,51
----------------------------------------	---	----------	---	----------	---	----------	---	--------	--	--------	--	----------

IV – ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Les articles L 623-1, alinéa 3 et R 623-2 du code de commerce énoncent que « *dans le cas où l'entreprise exploite une ou des installations classées au sens du Titre 1^{er} du Livre V du code de l'environnement, le bilan économique et social est complété par un bilan environnemental que l'Administrateur fait réviser dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat* ».

La DREAL interrogée par courrier en date du 13 avril 2022 n'est pas encore revenue vers l'Exposant, étant précisé que la Société n'exploite vraisemblablement aucune installation classée.

V - ASPECT SOCIAL

Au jour de l'ouverture de la procédure, le personnel comprenait une salariée au poste d'assistante administrative et commerciale pour un salaire de 1.603,15 € brut. La société comptait un second salarié qui a quitté l'entreprise à l'issue de l'exercice 2018.

Celle-ci a une ancienneté de 2 ans et 5 mois.

La Société ne compte par d'institution représentative du personnel, un PV de carence a été établie en ce sens le 27 mai 2022.

La salariée bénéficie de la convention collective des sports (3328).

VI - CONCLUSION

La société HEALTHY LIFE AND SPORT (HLS) exploite une salle de sport de 1000 m² sise 101 route de Croissy au PECQ (78230) pour un loyer mensuel de 10.800 euros, charges comprises.

A l'issue des deux premiers mois de période d'observation, les points suivants sont à noter :

- les diligences mises en place par l'Administrateur judiciaire dans le cadre d'une recherche d'un candidat repreneur n'ont pas abouti à la remise d'une offre à l'issue du délai fixé ;
- le suivi comptable de la société n'a pas été assuré car le cabinet historique de la société conditionnait dans un premier temps la poursuite de ses diligences au règlement de créances antérieures.
- le solde de trésorerie est positif mais apparait très juste compte tenu du montant des loyers ;
- Le bailleur de la société a par ailleurs oralement indiqué être prêt à consentir une baisse de loyer sous réserve de se voir sous-loué une partie des locaux, partie non utile à la poursuite de l'exploitation.

Il apparait opportun de poursuivre la période d'observation afin de signer un protocole d'accord avec le bailleur et mettre à jour les prévisionnels pour déterminer si la Société serait à terme en mesure de mettre en place un plan de continuation.

Tels sont Messieurs les Présidents et juges les éléments que nous souhaitons porter à votre connaissance .

Fait à VERSAILLES, le 31 mai 2022

Me Franck MICHEL
Administrateur Judiciaire associé

